



Obligations du liquidateur judiciaire -> recouvrement de créance

Par **Pozpol**, le **28/04/2020** à **11:19**

Bonjour,

notre client a été mis en liquidation judiciaire et n'a pas payé sa dernière facture.

Nous avons du contacter le liquidateur car il ne nous avais pas informé de la liquidation que nous avons apprise par un autre biais.

Ensuite le liquidateur nous a informé que "les créanciers de votre rang n'ont aucun espoir de recouvrement de leur créance à entretenir dans cette affaire."

Puis un peu plus de 5 mois après de la publicité au BODACC du jugement d'ouverture de la procédure, nous avons reçu un courrier du liquidateur nous informant "Lors de la vérification du passif, mon administrée a contesté votre créance au motif qu'un litige est né portant sur la qualité".

Et selon nos conditions de vente, la marchandise non payée reste notre propriété, mais le liquidateur nous a écrit que nous avons 3 mois pour la réclamer.

Depuis le début, il faut trainer les choses et la diffusion d'informations afin de ne pas nous payer.

Et nous avons une audience debat le tribunal de commerce pour "Créances contestées".

Ma question:

1/ Quelles sont les obligations du liquidateur?

2/ Dans notre cas, sous quel angle attaquer afin de remettre en cause son travail qui a consisté à étendre le plus possible dans le temps la communication/les délais de réponse afin de ne pas payer?

3/ Est-ce normal de cahnger d'argumentation afin de justifier le non-paiement? (créancier de

notre rang puis problème qualité)

Merci d'avance pour votre aide.

Salutations,

P.